

VIVIENNE
INVESTISSEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Ouessant

Part P - ISIN : FR0011540558

OPCVM géré par Vivienne Investissement

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de OUESSANT

- ▶ Ouessant recherche une performance positive supérieure à l'€STER + 0,085% avec une volatilité maîtrisée de l'ordre de 8 % annualisée, sans référence à un indice. Cependant, la performance a posteriori pourra être comparée avec l'€STER + 0,085%. Le fonds a pour vocation d'avoir un profil de fonds dynamique.
- ▶ Sur la période d'investissement recommandée, les performances générées sont en principe décorréliées de celles des marchés mondiaux de taux, d'actions, de change et de volatilité. Le fonds Ouessant ne présente donc pas de biais directionnel significatif.
- ▶ Le portefeuille sera exposé aux marchés actions, obligataire, de devises, d'indices de matières premières, et de volatilité via les instruments suivants :
 - instruments financiers à terme (futures et contrats à terme sur indices actions/obligations, change à terme). Ils sont utilisés en exposition et en couverture et cherchent à s'exposer/se couvrir sur les classes d'actifs actions, les produits taux et les devises,
 - ETF sur actions, obligations, sur indices de contrat à terme de matière première, devise, volatilité des marchés actions,
 - actions de moyenne et grande capitalisation et de tous secteurs,
 - devises : le fonds peut utiliser, en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.
- ▶ Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, le fonds pourra investir dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance émis par des entités dont le siège social ou l'implantation principale est situé dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des OPCVM de toute classification et de droit français ou étranger, ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.
- ▶ Le fonds ne détiendra pas plus de 10 % d'OPCVM et fonds d'investissement.
- ▶ Limites d'expositions aux différentes classes d'actifs :
 - Actions : de -100 % à 200 %
 - Marché obligataire : de -100 % à 200 %
 - Marché monétaire : de 0 à 100 %
 - Matières premières : de -30 % à 60 %
 - Volatilité : de -40 à 40 %
- ▶ Les souscriptions et rachats peuvent être exécutés chaque jour jusqu'à 12 heures (J) à l'exception des jours fériés légaux et des jours de fermeture de la Bourse de Paris. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée en (J) soit à cours inconnu. Le règlement est effectué en date du jour ouvré plus trois (J+3).
- ▶ Le fonds est un OPCVM de capitalisation.

Autres informations : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



- ▶ L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé en tenant compte du maximum entre l'objectif de gestion et la volatilité de portefeuilles passés du fonds.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».
- ▶ L'OPCVM n'est pas garanti en capital.
- ▶ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- ▶ **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- ▶ **Risque de liquidité** : il existe un risque que certaines conditions de marché rendent plus longue ou plus coûteuse que la normale la vente d'instruments financiers sur lesquels le fonds est susceptible d'être investi. Il s'agit principalement des titres de créance et instruments du marché monétaire utilisés dans le cadre de la gestion des liquidités.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels non acquis à l'OPCVM supportés directement par l'investisseur lors des souscriptions et rachats	
Frais d'entrée	3 % maximum
Frais de sortie	0 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.28 % TTC*

*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

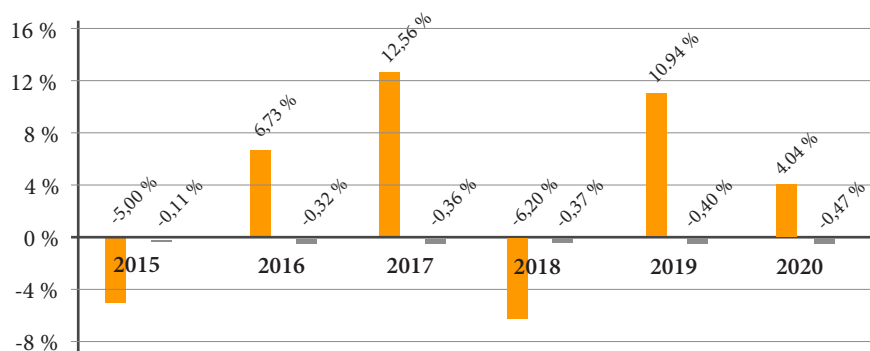
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % TTC de la surperformance lorsque la performance est positive et dépasse la performance de l'€STER + 0,085% capitalisé, avec « High-Water Mark ». Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.94 %.

La commission de surperformance représente 15% de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence, calculée selon l'approche dite de « l'actif indicé ». Les sous-performances passées sur les cinq dernières années doivent être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée. La date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. La provision peut être cristallisée et perçue par la société de gestion à une date anniversaire, ouvrant alors une nouvelle période d'observation de cinq années maximum. Toute sous-performance de plus de cinq ans est oubliée.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 à 13 à la section *frais* du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.vivienne-investissement.com.

Performances passées



- ▶ Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. Les performances affichées sont calculées en euros.
- ▶ Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ La part de cet OPCVM a été créée en mai 2014.

■ Performance de l'OPCVM
■ Performance de l'EONIA capitalisé*
(il ne s'agit pas de l'indicateur de référence du fonds)

* À compter du 01/01/2021, l'EONIA est remplacé par l'€STER + 0,085%

Informations pratiques

- ▶ Le dépositaire de cet OPCVM est RBC Investor Services Bank France.
- ▶ La valeur liquidative du fonds ainsi que le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur simple demande auprès de VIVIENNE INVESTISSEMENT – 6 quai Jules Courmont – 69002 Lyon, France..
Courrier électronique : info@vivienne-im.com
- ▶ Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre Conseiller fiscal habituel.
- ▶ La responsabilité de Vivienne Investissement ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.vivienne-investissement.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- ▶ En Suisse, le Fonds a nommé comme représentant Oligo Swiss Fund Services SA, Av. Villamont 17, 1005 Lausanne, Suisse, Tél : +41 21 311 17 77, e-mail : info@oligofunds.ch. Le service de paiement du Fonds en Suisse est la Neue Helvetische Bank. Pour les parts du Fonds distribués en Suisse, le for juridique est à Lausanne (Suisse).

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'AMF.
Vivienne Investissement est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/12/2021.